

SOMMAIRE

- **Thales France : une pétition pour demander des hausses de salaire**
- **Banlieue parisienne : enseignants et lycéens manifestent à Paris**
- **Contrôleurs aériens : en grève du 23 au 27 février**
- **Philips (Dreux) : la justice ordonne la reprise du travail et annule le plan social**
- **France Télécom : enquête demandée après un nouveau suicide de technicien**
- **Ajaccio : tentative de suicide emblématique à Pôle emploi**
- **Salaires et accessoires : les entreprises jouent le panachage**
- **Intersyndicale du 15 février 2010 : communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA**
- **Sondage : l'action collective est jugée plus efficace**
- **Grand âge : près de 60 % des personnes âgées de 80 ans et plus sont autonomes**

ÉDITO

NOMMER ET FAIRE HONTE



Pathétique affaire que la publication puis le retrait précipité des listes des entreprises vertueuses ou honteuses qui auraient ou n'auraient pas négocié d'accords sur le stress. Cette pantalonnade ressemble à la publication des listes noires et grises des paradis fiscaux. Comme si nommer et faire honte (name and shame) était devenu le must de l'action publique.

L'émotion créée par les suicides au travail a obligé le gouvernement à intervenir sur le stress au travail. Mais dans un contexte où l'exécutif laisse libre court aux stratégies managériales des entreprises et où il détricote les filets de protection que sont le Code du Travail, les inspecteurs du travail, les médecins du travail, il ne lui reste qu'à faire des opérations de communication pour masquer le grand vide. Le Medef et les entreprises sont montés au créneau pour vilipender la tactique et assurer que parmi les entreprises mal notées certaines entendaient engager ou poursuivre des démarches.

Certaines sociétés mises en cause ont préparé des actions

en justice pour le préjudice subi de se retrouver en liste rouge.

Et du côté des salariés, des syndicats se sont émus et étonnés de voir leurs entreprises en liste verte alors que rien ou presque n'avait été engagé.

Résultat, ne subsiste plus aujourd'hui sur le site du ministère du Travail que la liste verte des entreprises vertueuses. Et en dépit d'une reculade lamentable, Xavier Darcos a jugé « *relativement positifs* » les résultats de la mobilisation des entreprises pour prévenir le stress et estimé « *inutile* » la création d'une taxe pour sanctionner les récalcitrantes.

Cette piteuse histoire intervient alors que le ministre du Travail a annoncé le lancement d'un chantier pour simplifier le droit du travail. Cela, deux ans seulement après une recodification complète du Code du Travail.

« *Avec l'annonce de cette commission, on a la démonstration que le ministère du Travail est au service du patronat, et pas de l'ensemble des salariés* », a réagi Michel Donedu, secrétaire confédéral CGT.

« *Comment oser dire aujourd'hui que les difficultés de l'ensemble des entreprises sont liées à la rigidité du Code du travail, alors qu'on sait que l'une des grandes raisons est la financiarisation des entreprises* », a-t-il ajouté.

Il faut être lucide, les gesticulations des communicants ne seront d'aucun secours pour faire reculer le mal-vivre au travail, les discriminations de toutes natures.

Récemment, le président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations expliquait ainsi que des progrès avaient été accomplis depuis que la Halde était dotée d'un pouvoir de saisine.

Tant que l'on oppose aux directions d'entreprise des chartes, des labels, des codes de bonne conduite, on n'avance pas. Il suffit par exemple de voir qu'en dépit d'un arsenal de textes nationaux, européens, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas la règle dans les entreprises.

Thales France : une pétition pour demander des hausses de salaire



Près du tiers des 33 000 salariés de Thales en France ont signé une pétition pour une hausse de salaire plus forte que la proposition de 1 % faite par le groupe électronique.

Les syndicats CGT-CFDT-FO-CGC-Solidaires ont organisé jeudi des manifestations à Paris et Toulouse et des débrayages sur 30 des 70 sites de Thales France.

Banlieue parisienne : enseignants et lycéens manifestent à Paris

Les trois académies d'Ile-de-France étaient appelées jeudi à débrayer et à manifester dans la capitale notamment par la FSU, la CGT Educ'action et Sud Education. 5 000 personnes venues surtout de la banlieue Est de Paris ont défilé jeudi à Paris pour réclamer des postes afin de stopper « la dégradation » de leurs conditions d'enseignement et d'étude. Parmi les établissements représentés figuraient surtout des collèges ou lycées de Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, Aulnay, Bondy, Dugny, Epinay, La Courneuve, Montreuil, Noisy-le-Grand, Pantin, Saint-Denis ou Sevran), mais aussi de Paris (11^{ème} et 12^{ème} arrondissements) et du Val-de-Marne (Nogent-sur-Marne, Vitry-sur-Seine).



Contrôleurs aériens : en grève du 23 au 27 février



Les syndicats CGC, CGT, FO et Unsa/IESSA de la direction Générale de l'Aviation Civile ont déposé un préavis de grève du 23 au 27 février. Ils protestent contre la décision du ministère des Transports de promouvoir une politique de fusion des services de contrôle aérien sur plusieurs pays (Allemagne, Belgique, France, Hollande, Luxembourg, Suisse). Pour la CGT, « cette politique conduira inmanquablement à l'éclatement et au démantèlement de la DGAC. Une partie importante de ses services seront de facto sortis du cadre de la Fonction publique d'Etat. Le service rendu par la DGAC est pourtant reconnu comme étant parmi les plus performants en Europe en comparaison de services équivalents dans d'autres pays en termes de coûts, de capacité offerte aux usagers, de respect des contraintes environnementales et de

niveau de sécurité. [...] La confédération CGT tient donc à apporter son soutien aux salariés de la DGAC qui composent la chaîne de sécurité du contrôle aérien : personnels administratifs, ouvriers d'Etat, ingénieurs, cadres, électroniciens, contrôleurs aériens et techniciens. »

Philips (Dreux) : la justice ordonne la reprise du travail et annule le plan social

Le tribunal de Chartres a ordonné vendredi la reprise du travail à l'usine de Dreux, qui interviendra dès lundi et en suspendant le plan social (PSE) dans l'attente d'une meilleure consultation des représentants du personnel. Les 212 salariés avaient été sommés par lettre de ne pas se présenter à leur poste de travail lundi dernier, sans que leur licenciement leur ait été notifié. Le tribunal condamne aussi Philips à payer 1 000 euros chacun à la CGT, à FO et au comité d'entreprise, qui avaient saisi lundi en référé la justice. « C'est une énorme victoire pour les salariés de Philips et plus globalement pour les travailleurs », a déclaré à l'AFP, Manuel Georget, délégué CGT. « Les travailleurs ont été tellement victimes de défaites, que cette victoire renforce aujourd'hui notre combativité », a-t-il ajouté.



France Télécom : enquête demandée après un nouveau suicide de technicien

Un salarié parisien de France Télécom s'est suicidé le week-end dernier à son domicile. Ce dessinateur-projeteur de 53 ans travaillant dans l'Est parisien, avait « *tenté sans succès de reprendre son travail* » en janvier, « *faute d'avoir pu suivre une visite médicale* », a affirmé à l'AFP, Vincent Fonbonne, élu CGT au CHSCT. La visite médicale prévue après un arrêt de travail de plus de trois semaines n'a pas pu avoir lieu car « *nos services médicaux n'ont pas eu l'agrément au plan national et ne sont pas aux normes* », selon la CGT.

« *J'ai vu sa soeur et sa belle-soeur* » aux obsèques, qui « *m'ont dit que la famille n'acceptait pas ce suicide* » et « *pensait que l'entreprise était la cause principale* », son divorce remontant à « *une quinzaine d'années* » a ajouté ce représentant du personnel. Ce salarié était en « *grave dépression depuis avril 2009 suite aux profonds changements qu'il avait dû subir dans son travail et aux reproches, nouveaux, relatifs à son rendement et qu'il essayait régulièrement* ».



Ajaccio : tentative de suicide emblématique à Pôle emploi



Le président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Jean-Pierre Dubois, a estimé, lors d'une conférence de presse samedi à Ajaccio, que la tentative de suicide, mardi, d'un cadre de l'agence Pôle emploi à Ajaccio, était « *emblématique de la fusion ANPE/Assedic qui sert à dégager un certain nombre de personnes, privatiser le statut des salariés et essayer de démolir une partie du service public* ». Selon lui, la réduction des moyens humains et financiers engendre « *des situations de plus en plus insupportables* ». Le président de la LDH s'est aussi étonné de l'absence d'enquête judiciaire sur le harcèlement moral dénoncé par le cadre de 55 ans qui a tenté de se suicider, mardi, dans les locaux de la direction régionale de Pôle emploi à Ajaccio en se taillant les veines.

Salaires et accessoires : les entreprises jouent le panachage

Selon une étude du ministère du Travail parue jeudi, en 2007, 86 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (hors agriculture) ont accordé des augmentations du salaire de base. Parmi elles, 43 % ont choisi « *une formule mixte* » associant augmentations générales et individualisées. Une sur cinq n'a donné que des augmentations individualisées. « *Les entreprises utilisent de plus en plus des formes de rémunération complémentaires au salaire qui s'ajoutent à ce dernier et se substituent parfois aux augmentations du salaire de base* », observe l'étude. Les critères de hausses individualisées les plus utilisés sont l'intensité des efforts dans le travail, devant l'implication dans les objectifs de l'entreprise et la contribution au bon fonctionnement de l'équipe. Certaines entreprises proposent aussi des avantages en nature qui

« *peuvent constituer une composante importante de la rémunération* », comme une complémentaire santé, un dispositif d'épargne retraite, des services de garde d'enfants, des tickets restaurants ou des chèques-vacances. Les rémunérations versées en 2007 ont fait l'objet de négociations ou de discussions collectives dans 16 % des entreprises de 10 salariés ou plus, note l'étude, soulignant que « *la présence syndicale, combinée à l'obligation légale de négocier, joue un rôle important dans la tenue de négociations salariales* ».



Intersyndicale du 15 février 2010 : communiqué commun CFTD, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'État à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la Révision Générale des Politiques Publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés. La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation interprofessionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars.

Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.



Sondage : l'action collective est jugée plus efficace



Selon un sondage OpinionWay présenté mercredi au congrès de la CFE-CGC à Reims, une majorité des personnes interrogées (52 %) estime qu'un salarié défend mieux ses droits et ses intérêts lorsqu'il prend part à une mobilisation collective, 34 % lorsqu'il agit avec le conseil d'un tiers spécialiste, 14 % lorsqu'il agit seul. Quant à ce qu'ils feraient personnellement, 54 % déclarent qu'« *il est plus probable* »

qu'ils agissent seuls et 45 % affirment qu'« *il est plus probable* » qu'ils prennent part à une « *mobilisation collective* ». Pour avoir satisfaction auprès de leur employeur, 53 % se tourneraient d'abord vers « *des personnes à même de faire remonter (leurs) doléances* », 37 % vers « *des collègues qui sont dans la même situation* » qu'eux et 30 % vers un syndicat (plusieurs réponses possibles). À l'indice de notoriété, la CGT arrive en tête (57 % la connaissent, au moins de nom) devant FO et la CFTD (53 % chacun), la CFTC (38 %) et la CFE-CGC (27 %). Ferment la marche les organisations non représentatives : Sud (25 %), FSU (18 %), Unsa (17 %).

Grand âge : près de 60 % des personnes âgées de 80 ans et plus sont autonomes

Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), près de 60 % des personnes âgées de 80 ans et plus vivant à domicile sont autonomes dans leur vie quotidienne. Ce taux atteint 83 % chez les 60-79 ans, dépasse 93 % chez les 40-59 ans et 99 % chez les 20-39 ans.

